

Strasbourg, le 5 juin 2015
[tpvs08f_2015.docx]

T-PVS (2015) 8

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

35^e réunion
Strasbourg, 1-4 décembre 2015

**Réunion du Groupe d'experts ad hoc restreint sur la
diversité biologique et du changement climatique**

Rome, le 28 avril 2015

– RAPPORT DE REUNION –

*Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la Gouvernance démocratique*

1. OUVERTURE DE LA REUNION

La Présidente du Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique, Mme Hasmik Ghalachyan, ouvre la réunion du Groupe ad hoc restreint sur la diversité biologique et du changement climatique, salue les participants et remercie les autorités italiennes pour leur hospitalité. Elle exprime également sa gratitude aux Parties qui ont proposé de soutenir la réunion, et remercie les orateurs qui ont apporté leur savoir pour contribuer aux travaux de la Convention. Elle donne ensuite la parole au Secrétariat pour présenter le contexte et les objectifs de la réunion.

Mme d'Alessandro s'associe à la Présidente pour saluer l'engagement des Parties et des orateurs en faveur du travail de la Convention, et remercie tout particulièrement le Professeur Brian Huntley, qui a accepté de prononcer un discours pour introduire les débats suivants. Elle rappelle ensuite que le Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique a été créé en 2007 pour étudier l'impact du changement climatique sur la diversité biologique couverte par la Convention, et notamment sur les espèces, les habitats, les zones protégées et les réseaux écologiques. Le Groupe a été chargé de s'appuyer sur des études scientifiques pour proposer au Comité permanent des conseils et des orientations destinées à aider les Parties à élaborer des politiques et des mesures appropriées d'adaptation et de gestion pour relever les défis du changement climatique dans la mise en œuvre de la Convention.

A l'époque, le Groupe d'experts était une structure unique en son genre en Europe. Depuis sa création, le Groupe a élaboré une série de rapports techniques fondés sur des études scientifiques, utilisés pour formuler des recommandations qui ont ensuite été adoptées par le Comité. Ces documents ont également inspiré les travaux menés aux niveaux régional (UE) et mondial (ONU/CDB).

En 2012, le Groupe a procédé au suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées. Les conclusions du rapport d'évaluation n'étaient pas toujours positives, identifiant d'importantes lacunes dans l'application de certains points des recommandations. Les experts indépendants chargés de l'évaluation ont toutefois noté que les informations présentées par les Parties ne correspondaient pas nécessairement aux multiples initiatives prises et aux efforts consentis au plan national.

Le Groupe a tenu sa dernière réunion en juin 2014. Pour l'occasion, le Secrétariat a préparé un synoptique des réalisations, construit sur la trame du plan de travail du Groupe. La synthèse conclut que le Groupe a rempli son mandat du point de vue de l'élaboration de normes, mais que le degré d'application des mesures recommandées était une fois de plus insuffisant, peu, voire aucun, progrès n'étant intervenu dans quelques domaines essentiels. Par conséquent, le Secrétariat a proposé que les activités sur le changement climatique dans le cadre de la Convention de Berne se poursuivent uniquement si les Parties réaffirment leur volonté de parvenir à des résultats tangibles.

A sa dernière réunion (décembre 2014), le Comité permanent a examiné le dossier et s'est déclaré très favorable à la poursuite des travaux sur le changement climatique, à condition qu'un groupe restreint de Parties volontaires se réunisse en 2015 pour préparer un nouveau programme de travail.

Mme d'Alessandro ajoute que neuf Parties ont proposé de participer aux travaux du Groupe d'experts ad hoc restreint (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Union européenne, France, Italie, Norvège, Pologne, République slovaque et Suisse). Peu après la réunion du Comité permanent, la RSPB, Natural England et la CMS ont proposé leur contribution en qualité d'observateurs.

Pour conclure, Mme d'Alessandro explique qu'un projet de programme de travail élaboré sur la base des propositions formulées au cours de la présente réunion sera examiné par le Bureau (en septembre), avant d'être soumis au Comité permanent pour validation éventuelle.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente prie les participants d'excuser Mme Nertila Sadedini, qui était attendue pour présenter les politiques de l'Albanie en matière de changements climatiques, mais qui est absente en raison de circonstances imprévues survenues en dernière minute. La Présidente invite les participants à examiner le projet d'ordre du jour ainsi modifié.

L'ordre du jour est adopté.

3. DISCOURS LIMINAIRE: CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SAUVEGARDE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Dans son [discours liminaire](#), le Professeur Huntley rappelle aux participants que la menace que font peser sur la diversité biologique du monde les changements climatiques induits par l'homme est bien documentée depuis plus de 25 ans. Tout au long de cette période, de nombreux chercheurs et scientifiques ont souligné l'urgence de prendre en compte le changement climatique dans la formulation de stratégies de protection de la diversité biologique et d'organiser la gestion des zones protégées et des paysages en général. Il en a été de même dans le cadre de la Convention de Berne. Il est donc à la fois décourageant et décevant de constater l'absence de progrès tangibles dans l'application de mesures pratiques pour faire face à cette menace en de nombreux endroits du globe.

A partir de ces considérations liminaires, le Professeur Huntley donne un aperçu des preuves du changement climatique résultant de l'activité humaine, en soulignant les problèmes qui en résultent pour la sauvegarde de la biodiversité. Il décrit ensuite la réaction de certaines espèces à des changements climatiques passés et explique comment elles réagissent à ceux d'aujourd'hui. Le Prof. Huntley souligne qu'il n'est pas certain que des espèces aient réagi aux changements climatiques récents par des adaptations génétiques. Au contraire, comme le confirme le dernier rapport du GIEC, une part importante des espèces terrestres et d'eau douce sont davantage menacées d'extinction d'après les projections de changement climatique au XXI^e siècle et au-delà, notamment parce que le changement climatique se combine à d'autres pressions comme la modification du milieu, la surexploitation, la pollution et les espèces envahissantes.

Le Prof. Huntley rappelle également les objectifs pertinents de la CDB pour 2020 et fait le point sur les dix actions recommandées par le Comité permanent à la lumière de ce qui reste à accomplir. Ses conclusions sont mitigées et reflètent celles de la première évaluation de suivi (2012). Certaines Parties ont déjà pris des mesures en réponse aux dix recommandations de synthèse, comme la mise en place de cadres législatifs ou autres pour faciliter ou permettre la prise de telles mesures, mais l'on constate nettement moins de progrès dans l'application pratique de mesures essentielles. Sur le plan positif, le Prof. Huntley déclare qu'il existe beaucoup d'excellents exemples de bonnes pratiques qui peuvent être transposées, et rappelle les importantes orientations et les cadres d'évaluation de la vulnérabilité élaborés par d'autres instances, dont l'UICN.

Enfin, le Prof. Huntley suggère une liste de priorités pour les activités futures [voir le document [T-PVS/Inf \(2015\) 16](#)] (en anglais) et explique pour chacune sa justification et les raisons pour lesquelles la Convention de Berne devrait s'en charger. D'après lui, la priorité absolue est d'agir pour réaliser une mise en œuvre plus large et plus complète des recommandations passées du Groupe et, en particulier, la [Recommandation n° 159 \(2012\) relative à une « mise en œuvre efficace des orientations aux Parties sur la diversité biologique et le changement climatique »](#). Il reconnaît que le changement climatique est un défi, mais invite les Parties à l'envisager également comme une opportunité. Ainsi, ce changement climatique a donné lieu à une tendance à reconnaître la valeur des écosystèmes et des services qu'ils offrent, et a encouragé le développement d'infrastructures vertes.

Au cours du débat qui suit la présentation, les participants posent des questions sur les projections concernant: i) d'autres menaces qui pourraient amplifier l'impact du changement climatique, y compris les espèces exotiques envahissantes; ii) la nécessité de réévaluer plus souvent le statut de sauvegarde des espèces les plus vulnérables; iii) les bienfaits des échanges de bonnes pratiques, notamment celles de pays qui ont déjà élaboré leur propre matrice intelligente et spécifique d'action.

Les participants ont également évoqué la nécessité d'évaluer l'impact présent et futur du changement climatique sur les services des écosystèmes et de communiquer sur celui-ci, parce qu'il s'agit d'un bon moyen de promouvoir les initiatives des milieux politiques.

4. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DU COMITE PERMANENT

La Présidente rappelle que cette session est prévue pour offrir l'occasion de présenter des exemples de mesures concrètes prises par les Parties pour la mise en œuvre des recommandations pertinentes, en insistant sur les enjeux et les réussites.

➤ M. Gian-Reto Walther, de l'Office fédéral suisse de l'Environnement, présente [l'expérience de la Suisse](#) en matière de changement climatique et de son impact sur la diversité biologique au plan national. M. Walther brosse un tableau général des principaux impacts qui affectent la Suisse, qui sont essentiellement le recul inexorable des glaciers et la multiplication de phénomènes extrêmes et de catastrophes naturelles. Il détaille aussi d'autres conséquences, comme l'allongement de la période de végétation, l'amélioration des conditions de production pour les cultures, la déstabilisation des forêts protégées ou de production et les migrations de certaines espèces végétales et animales.

La Suisse a réagi à ces défis par l'adoption d'une stratégie d'adaptation nationale qui tire parti des opportunités générées par le changement climatique au lieu de concentrer exclusivement l'attention sur ses retombées négatives. Cette stratégie vise à atténuer les risques du changement climatique et à améliorer la capacité d'adaptation des ressources naturelles en mobilisant tous les secteurs affectés autour d'un même schéma ou programme. La Suisse a identifié et évalué les différents besoins d'action et les a classés d'après leur sensibilité au changement climatique et l'importance de l'impact par secteur. Elle a ainsi pu définir une échelle des priorités pour les interventions, à tous les différents niveaux du patrimoine génétique aux services des écosystèmes.

La stratégie tient compte à la fois des espèces et des habitats et prend en compte les menaces croisées, comme la poursuite de la dissémination d'espèces exotiques envahissantes dans le contexte du changement climatique. La mise en œuvre de la stratégie suisse d'adaptation au changement climatique est assurée à l'aide d'un Plan d'action spécifique qui identifie huit domaines d'action, et qui est synchronisé avec le travail effectué sur la Stratégie de la Suisse pour la diversité biologique.

Pour conclure, M. Walther insiste sur la nature transfrontalière du changement climatique parce qu'il appelle une collaboration et des échanges de connaissances au plan international. Le Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique offre à cet égard une excellente opportunité de se rendre utile en tant que forum.

Une des questions soulevées lors de la discussion concernait la poursuite du développement des biocarburants pour lutter contre le changement climatique. M. Walther explique que cette question peut servir d'exemple pour montrer que les conséquences des mesures d'adaptation nationales nécessitent d'être évaluées non seulement au niveau de l'impact qu'elles ont à l'échelle nationale, mais également à l'échelle mondiale.

➤ M. Libor Ulrych, du Service national de protection de la nature de la République slovaque, présente l'expérience de son pays dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique ["Implementation of the National Strategy for climate change"](#), qui met l'accent sur les défis à venir.

La stratégie nationale d'adaptation s'appuie essentiellement sur des rapports et des orientations techniques et scientifiques élaborés par l'UE et le Groupe de travail sur l'adaptation au changement climatique de la Convention des Carpatés. Elle a été préparée par un groupe de travail interdépartemental spécifique du ministère de l'Environnement et adoptée par le gouvernement en 2014.

La stratégie nationale se concentre, du point de vue de la biodiversité, sur trois domaines principaux: les espèces exotiques envahissantes, les forêts et les zones humides et les tourbières. Ces dernières constituent des habitats particulièrement importants pour le piégeage du carbone et le traitement de l'eau. Des Fonds structurels de l'UE seront mis à profit pour la réalisation de certains axes prioritaires qui sont énumérés et décrits dans un programme opérationnel.

Sur le plan de la mise en œuvre, l'absence d'approche sectorielle et la répartition administrative des compétences entre les différents ministères posent quelques problèmes. Ainsi, les forêts dépendent du ministère de l'Agriculture tandis que le changement climatique relève du ministère de l'Environnement. Les mécanismes de collaboration interministérielle active sur les préoccupations communes n'ont pas encore vu le jour.

Sur le plan scientifique, les connaissances insuffisantes sur l'impact potentiel de certaines sources d'énergie sont tout aussi problématiques. C'est le cas pour les cultures destinées à la production de biocarburants qui entrent dans la catégorie des « énergies vertes » et bénéficient, à ce titre, d'aides

financières de l'UE, mais constituent également une source potentielle de plantes envahissantes. De même, les petites centrales hydroélectriques ne sont pas sans danger parce qu'elles modifient le régime des cours d'eau et peuvent donc affecter des espèces de poissons. Les installations photovoltaïques sont elles aussi controversées parce qu'elles peuvent nuire aux herbages. M. Ulrych demande que davantage d'efforts soient consacrés à l'étude de l'impact des sources alternatives d'énergie.

Pour terminer, M. Ulrych présente des exemples concrets d'espèces de flore dont la réaction aux changements climatiques n'a pas encore pu être déterminée. Même si la biologie et l'écologie de certaines espèces sont connues, il souligne le fait que, pour la majorité d'entre elles, ces informations manquent.

Il conclut en soulignant que, si l'adoption de stratégies nationales d'adaptation constitue certes une mesure importante, leur mise en œuvre peut constituer un véritable défi auquel il convient de consacrer des efforts et des moyens accrus.

➤ Mme Mirjana Milićević fait une présentation sur l'impact du changement climatique en Bosnie-Herzégovine ([The Impact of Climate Change in Bosnia and Herzegovina](#)), qui offre une perspective intéressante d'un pays en développement qui a tout récemment été confronté à des inondations d'une ampleur exceptionnelle. Elle fait observer que l'économie de la Bosnie-Herzégovine dépend dans une large mesure de l'agriculture, de la sylviculture, de l'énergie et du tourisme. Tous ces secteurs sont gravement affectés par la fréquence croissante des catastrophes naturelles. L'impact économique de ces risques naturels a été estimé à 15 % du PIB du pays en 2014.

Pour répondre à la crise, la Bosnie-Herzégovine a pris quelques mesures importantes aux plans national et international. Au titre des réactions immédiates aux catastrophes naturelles, le pays a mis en place un système d'alerte précoce pour les incendies de forêt, les vagues de chaleur, les tempêtes, les inondations, les sécheresses et d'autres catastrophes. En outre, les autorités élaborent actuellement une proposition de projet afin que les subventions accordées dans le cadre de l'Instrument d'aide préadhésion (IAP) puissent être consacrées à la protection contre les inondations. La coopération avec les pays voisins en matière de développement durable des régions sous-développées a également été intensifiée.

Sur le plan stratégique, la Bosnie-Herzégovine a adopté une Stratégie d'adaptation au changement climatique et de développement des faibles émissions pour se conformer aux exigences de la CCNUCC. Sa mise en œuvre reste toutefois insuffisante, essentiellement par manque de connaissances scientifiques sur la variabilité du climat dans le pays. Un autre aspect majeur qui empêche d'obtenir des résultats tangibles est la complexité de la structure administrative du pays, qui partage les responsabilités entre le Conseil des ministres, la Fédération et les gouvernements des diverses entités.

Au cours du débat général qui fait suite aux trois présentations d'expériences nationales, les participants concluent que le changement climatique est un problème urgent qui doit faire l'objet d'une approche globale et sur le long terme. La complexité du problème ne justifie pas l'inaction. Le changement climatique doit être pris en compte dans l'élaboration des mesures de sauvegarde de la diversité biologique, mais il est tout aussi important d'accorder une place plus importante à la biodiversité dans le débat sur le changement climatique et de promouvoir la coopération intersectorielle. Enfin, la coopération internationale devrait encourager les études et la recherche sur les impacts nationaux et mondiaux des mesures d'atténuation du changement climatique.

La Présidente remercie les orateurs d'avoir partagé leurs expériences nationales qui font ressortir des différences dans les approches, les enjeux et les solutions envisageables.

5. DEFIS ET OPPORTUNITES POUR LES ACTIVITES FUTURES

La Présidente explique que cette session offre l'occasion de présenter les thèmes qui pourraient être inscrits dans le prochain programme d'activités du Groupe d'experts concerné.

➤ Le Prof. Davide Pettenella, de l'Université de Padoue (Italie), présente [dans son exposé](#) les liens qui existent entre les services des écosystèmes et l'économie verte. Il note que les gens ont tendance à croire que l'économie verte reconnaît aujourd'hui la valeur des services des écosystèmes, ce qui aurait

stimulé la « croissance verte », dans un cercle vertueux où les investissements prennent en compte des services de l'environnement. Il s'agit toutefois d'une représentation trop simpliste de la réalité. Il reste difficile de concilier les besoins de la sauvegarde de la diversité biologique et le développement d'une économie réellement verte. Le Prof. Pettenella donne deux définitions d'une « économie basée sur le vivant ». La première repose sur les stratégies dites adaptatives qui mettent en œuvre la sagesse conventionnelle adaptée aux nouveaux contextes et technologies; l'autre s'appuie sur les synergies et envisage l'économie verte non seulement comme un outil de protection du capital naturel, mais aussi comme un instrument de promotion de l'équité et de l'intégration sociale.

Sur la base de ces considérations préliminaires, le Prof. Pettenella explique ce qui se produit quand l'on associe la sauvegarde de la diversité biologique au développement du marché. En fait, les fluctuations du marché peuvent engendrer des instabilités tant de la demande que de l'offre. Si le marché est instable, la diversité biologique qui rend les services qui font l'objet du marché devient plus vulnérable, et les moyens consacrés à sa gestion sont progressivement réduits parce qu'ils constituent des coûts et perdent de la valeur commerciale. Le risque d'une intégration des services des écosystèmes dans les marchés financiers est qu'ils peuvent être considérés comme de simples variables commerciales, et que l'accent ne soit plus mis sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le développement de l'économie verte a également suscité l'élaboration de nouveaux outils des pouvoirs publics, mais cela s'accompagne également de risques liés à une « financiarisation » de la protection de la diversité biologique. Elle suppose une augmentation du nombre d'acteurs participant à la gestion des services concernés, ainsi que du nombre de transactions, d'autorités de régulation et d'agrément et d'établissements financiers. Il résulte une augmentation constante du coût des transactions et, dans certains cas, des agissements spéculatifs ou illicites.

D'après le Prof. Pettenella, certains services des écosystèmes dépendent d'un capital naturel indispensable qu'il est impossible d'échanger et de reproduire dans un délai raisonnable. De plus, de nombreux services des écosystèmes, et en particulier ceux qui dépendent de la biodiversité, ne peuvent être facilement normalisés et commercialisés comme des marchandises classiques (la perte d'espèces rares ne saurait être comparée à celle d'autres biens matériels). La prise en compte des motivations éthiques est essentielle dans la gestion des biens publics.

Les participants apprécient ce débat sur une question qui n'est pas habituellement abordée dans le cadre de la Convention de Berne. Ils sont d'accord avec les avis présentés et insistent sur le droit de la nature d'exister dans l'absolu, sans être envisagée comme un simple service aux êtres humains. Les participants mentionnent le préambule de la Convention, qui envisage la nature comme un bien qui a une valeur intrinsèque et qu'il convient de léguer aux générations futures.

Pour conclure, les participants reconnaissent que la question est trop technique pour être examinée par les experts désignés par la Convention de Berne dans le cadre d'un plan d'activité, et que cela justifierait d'inviter périodiquement des orateurs à fournir au Groupe d'experts des informations actualisées sur la question.

➤ M. Colin Galbraith, Conseiller de la CMS pour le changement climatique, présente le [«programme de travail de la CMS sur le changement climatique»](#), qui aborde également le rôle et les opportunités pour la Convention de Berne.

M. Galbraith explique pourquoi la CMS a décidé d'accorder une attention particulière aux changements climatiques, et décrit les étapes qui ont abouti à l'adoption, par la Conférence des Parties à la CMS, de la Résolution 11.26 (2014). Cette dernière énonce les priorités des travaux futurs de la CMS et précise les missions de son groupe de travail spécifique, qui est chargé d'évaluer la situation dans un contexte qui évolue rapidement. Le groupe de travail devra bien sûr s'appuyer sur les connaissances disponibles, mais également traiter les nouveaux problèmes des espèces migratrices et leur vulnérabilité aux changements climatiques. Il devrait également identifier les options envisageables pour les recherches futures et les classer par ordre de priorité, et mettra l'accent non plus sur l'atténuation mais sur l'adaptation afin d'améliorer la résilience des espèces. Le groupe de travail devra servir de plate-forme d'échange de connaissances et promouvoir la coopération entre les Parties dans la mise en œuvre de mesures concrètes.

Un des principaux problèmes auxquels le groupe de travail se heurte est l'absence de sources efficaces de données sur les tendances à long terme dans la diversité biologique. De nouveaux travaux scientifiques et de recherche sont nécessaires pour mieux comprendre les interactions entre les processus physiques, biologiques et chimiques.

Les défis suivants devront également être relevés:

- améliorer la communication entre les milieux scientifiques et politiques;
- classer les espèces par ordre de priorités à l'issue de minutieuses évaluations de leur vulnérabilité;
- mettre en place les capacités nécessaires, y compris au niveau national;
- assurer la synchronisation des travaux de la CMS avec ceux d'autres Conventions et élaborer une liste commune de priorités.

M. Galbraith conclut en soulignant la complémentarité de la Convention de Berne et de la CMS, la première tenant compte des habitats et des espèces migratrices, et la deuxième couvrant un territoire beaucoup plus vaste et possédant un leadership et une expertise incontestables en matière d'espèces migratrices. Le partenariat est sans doute la clé du succès.

Les discussions qui suivent portent essentiellement sur la fixation de priorités: il s'agit assurément d'une nécessité mais également d'une tâche très difficile des points de vue des ressources et des approches. Le Prof. Huntley estime qu'il faut en priorité favoriser les processus qui préservent les services des écosystèmes, et non les espèces. En fait, si les écosystèmes sont préservés, ils assureront également la sauvegarde à long terme des espèces. D'autres participants préconisent une approche équilibrée qui tient compte de la vulnérabilité de certaines espèces importantes. Tous conviennent qu'il faut intensifier la coopération entre la CMS et la Convention de Berne sur toutes les questions relatives au changement climatique.

➤ Mme Karin Zaunberger, de la Direction générale de l'Environnement, Commission européenne, évoque le lien qui existe entre la biodiversité et le changement climatique et les opportunités pour une convergence dans la mise en œuvre de politiques différentes ([The biodiversity-climate change link and opportunities for convergence in implementation of different policies](#)). Mme Zaunberger décrit le cercle vicieux par lequel le changement climatique induit une réduction de la biodiversité qui se solde à son tour par une augmentation des impacts négatifs. Elle suggère ensuite d'adopter une approche différente, plus positive, consistant à augmenter la résilience afin de réduire la vulnérabilité.

Mme Zaunberger présente tout l'éventail d'outils et de concepts élaborés ou utilisés par l'Union européenne (et notamment les Infrastructures vertes et les approches écosystémiques face au changement climatique) qui sont de bonnes pratiques mettant à profit les moyens d'adaptation de la nature, mobilisent les populations pour gérer celle-ci et mettent en valeur le bon sens et les comportements responsables.

Mme Zaunberger présente le cadre politique de travail au niveau de l'UE et rappelle que l'Union subventionne les projets d'atténuation et d'adaptation fondés sur les écosystèmes. De plus, la Stratégie de l'UE à l'horizon 2020 se fixe pour cible de consacrer au moins 20 % du Cadre financier pluriannuel 2014-2020 aux objectifs contre le changement climatique et à l'intégration du climat dans l'éventail des politiques de l'UE.

Sur le plan des suggestions pour l'avenir, Mme Zaunberger préconise des approches convertissant les défis en opportunités. Elle insiste sur l'importance de s'écarter des mesures nuisant à la diversité biologique pour investir dans les actions capables de la restaurer et de la sauvegarder. Elle conclut en encourageant les partenariats et la convergence multisectorielle dans la mise en œuvre pour améliorer les impacts et les résultats.

Les participants discutent de la suggestion du Secrétariat d'aligner les forces aux niveaux national et international pour améliorer l'impact grâce à des messages et des actions coordonnés. Une des options serait de favoriser un(des) groupe(s) de travail joint sur la biodiversité et le changement climatique, ou même de mettre en place un Partenariat sur le changement climatique entre les organisations et/ou conventions internationales.

➤ M. Simon Duffield (*Natural England*) présente, avec la contribution de M. Olly Watts (RSPB), un exposé sur le thème « [Integration of climate change adaptation into the management of ecological networks: site and landscape response](#) ».

M. Duffield explique que le but de l'exposé est de souligner que le changement climatique a déjà des effets sensibles sur l'environnement naturel, de montrer l'importance du réseau de sites protégés pour l'adaptation, et de poser la question de savoir si les dispositions actuelles relatives aux sites protégés et à leur gestion sont suffisantes pour atteindre les objectifs de la Convention de Berne concernant les espèces et les habitats, compte tenu du changement climatique.

A partir d'exemples observés au Royaume-Uni, M. Duffield explique comment le changement climatique influe sur la répartition des espèces, sur les phénomènes périodiques de la vie végétale et animale et sur la composition et les interactions des communautés. Il est important de souligner que, si le changement climatique est préjudiciable à de nombreuses espèces, il est cependant aussi bénéfique à beaucoup d'autres, comme le montre l'exemple des hyménoptères au Royaume-Uni. En conséquence, il faudrait se concentrer sur les espèces et les habitats les plus vulnérables au changement climatique. M. Duffield souligne l'importance d'appliquer les orientations existantes sur l'adaptation et décrit comment l'adaptation au changement climatique est intégrée dans la gestion des sites protégés au Royaume-Uni.

M. Olly Watts, qui présente la suite de l'exposé, décrit un outil-cadre conçu par la RSPB pour une évaluation qualitative de l'adaptation ; cet outil permet de prendre en compte et d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les programmes de gestion des sites et des paysages. M. Watts présente quelques résultats concrets de l'utilisation de cette approche au Royaume-Uni et au-delà, y compris la création de partenariats au niveau d'un paysage.

M. Duffield donne ensuite des exemples qui montrent l'importance des sites protégés, à la fois pour les espèces « en pointe » et pour les espèces « à la traîne ».

Au fil des diapositives suivantes, M. Duffield décrit une étude de cas britannique qui illustre comment tirer des leçons de l'application de bonnes pratiques. Il mentionne une étude réalisée au Royaume-Uni en 2011 par le Professeur John Lawton pour déterminer si les interventions existantes, « orientées sur les sites », étaient suffisantes pour améliorer la résilience des espèces et habitats protégés face au changement climatique, et si les sites protégés étaient suffisamment nombreux et situés au bon endroit pour bien faire face aux changements climatiques. L'étude a conclu: i) que beaucoup de sites étaient trop petits; ii) que les pertes d'habitat historiques mèneraient certainement au déclin de nombreuses espèces; iii) que les processus naturels allaient disparaître; iv) et que la protection de nombreux sites n'était donc pas adéquate.

Sur la base de ces constats, le Royaume-Uni a identifié une série de mesures prioritaires susceptibles d'améliorer la résilience des zones protégées et des réseaux écologiques. Il s'agit d'agrandir des zones de biodiversité, de restaurer les habitats existants, de créer de nouvelles étendues d'habitats et de relier les sites existants par des couloirs écologiques et des biotopes relais dans une campagne plus vaste.

Pour conclure, M. Duffield insiste sur la nécessité de renforcer la résilience tant au niveau d'un site que d'un paysage pour favoriser l'adaptation ce qui pourrait également comprendre le fait de faciliter le changement. Il suggère que la Convention de Berne insiste sur le rôle que les zones protégées, les couloirs écologiques et les paysages jouent dans ce processus et sur le fait que le nouveau programme de travail devrait revoir si les dispositions existantes sont suffisantes.

Le Prof. Huntley se rallie à la dernière déclaration de M. Duffield et l'illustre par une évaluation de la capacité des ZICO d'Afrique qui a confirmé leur aptitude à offrir des habitats suffisants et adaptés aux espèces affectées par le changement climatique. Il fait toutefois observer que les résultats positifs ont uniquement été possibles parce que les espèces disposent de l'ensemble du réseau de ZICO, et pas seulement de celles d'un pays donné, en soulignant l'importance croissante de former un maillage de réseaux écologiques liés par des rapports fonctionnels.

➤ Mme Linda Dalen, de l'Agence norvégienne de l'Environnement, présente l'étude [Climate Change: challenges in the Arctic](#), qui est un des problèmes que la Convention souhaitera sans doute examiner dans le cadre de son futur plan de travail sur le changement climatique.

Mme Dalen présente les projections du GIEC qui laissent entendre que le réchauffement devrait être plus marqué dans l'Arctique, avec les conséquences négatives que cela suppose pour la couverture de glace, le permafrost, le volume des glaciers, le débit des cours d'eau et la température de l'eau des lacs, et la liste n'est pas exhaustive. Elle décrit ensuite l'impact du changement climatique constaté sur les écosystèmes terrestres et marins de l'Arctique, ainsi que sur la production de nourriture et les moyens de subsistance. Le changement climatique aurait ainsi réduit les chances de survie de certains Ours polaires, provoqué le déclin de populations du Bœuf musqué et du caribou et aggravé les conflits (pour la nourriture, par exemple) entre des espèces contraintes de déménager d'une région à l'autre.

D'après le groupe de travail du Conseil de l'Arctique pour la Conservation de la flore et de la faune (CAFF), le changement climatique constitue la pire menace pour la diversité biologique de la région, et aggrave l'impact de toutes les autres menaces, y compris les espèces exotiques envahissantes. Le nombre de spécimens et de variétés d'espèces exotiques est encore limité, mais il devrait augmenter prochainement.

Le CAFF a formulé une série de recommandations suite à l'évaluation de la biodiversité de l'Arctique réalisée en 2013. Leur mise en œuvre est programmée sur la période 2013-2021. Mme Dalen estime que la Convention de Berne pourrait apporter un soutien efficace aux travaux du CAFF en obtenant le concours de Parties extérieures à l'Arctique. Elle soumet toutefois aux participants une série de questions en rapport avec les points suivants :

- le fait que la Fédération de Russie – qui exploite les ressources naturelles de l'Arctique – ne soit pas Partie à la Convention;
- l'exclusion de Jan Mayen et de Svalbard de l'application de la Convention;
- le fait que la Convention ne protège pas certaines espèces-clés de l'Arctique comme l'Ours polaire;
- le fait que de nombreuses espèces arctiques n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de leur statut de sauvegarde du point de vue des critères de l'UICN.

Les participants conviennent que d'autres institutions, comme le Conseil de l'Arctique, doivent continuer de servir de référence principale pour la diversité biologique de cette région et du changement climatique. Ils rappellent également que la Convention couvre l'ensemble du continent européen et qu'elle a donc une vaste portée géographique. Il ne faut pas oublier que la situation dans l'Arctique affectera d'autres pays d'Europe et qu'il sera sans doute utile de prier le Comité permanent d'adresser quelques recommandations spécifiques à ses 51 Parties.

Concernant la Fédération de Russie, le Secrétariat rappelle que ce pays est un État membre du Conseil de l'Europe et un pays observateur auprès de la Convention de Berne. Les recommandations du Comité permanent peuvent également s'adresser, même si c'est avec moins d'intensité, à ses Observateurs. De plus, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déjà traité de la protection de l'environnement dans la région arctique dans une [Résolution](#) adoptée en 2008. Dans ce document, l'APCE souligne le risque élevé de réchauffement dans la région arctique et signale que l'exploitation des ressources minérales de la région, particulièrement dans la Fédération de Russie, donne lieu à des activités très polluantes. Dans ce contexte, l'Assemblée invite les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe de la région arctique:

- à assurer la préservation du caractère durable des écosystèmes arctiques;
- à soutenir les efforts visant à donner suite, au sein du Conseil arctique et d'autres plates-formes internationales, au rapport ACIA (*Arctic climate impact assessment*);
- à développer la coopération internationale, à renforcer l'efficacité des mesures prises pour protéger l'environnement dans la perspective d'une intensification de l'exploitation des ressources naturelles de l'Arctique;
- à concevoir des systèmes appropriés de gestion de l'environnement naturel;
- à développer des stratégies de gestion durable des ressources naturelles visant à protéger la région arctique contre toute forme de développement incontrôlé et d'exploitation non durable

de ses ressources naturelles, à prévenir les risques accrus de pollution liés à l'exploitation économique de la région et de ses ressources naturelles, et à gérer la croissance du tourisme régional de façon durable et respectueuse de l'environnement.

Concernant l'inscription d'espèces de l'Arctique dans les Annexes à la Convention, le Secrétariat rappelle que le Comité permanent est chargé de veiller à une actualisation des dispositions de la Convention, y compris ses Annexes, et d'examiner les modifications qui pourraient être nécessaires pour garantir que toutes les espèces d'intérêt européen et appelant une protection soient prises en compte (article 14).

Le Secrétariat rappelle que l'Annexe II à la Convention accorde une protection stricte de l'ours, y compris de l'Ours polaire. Toutefois, le défi concernant les limitations du champ d'application de la Convention nécessite également d'autres réflexions.

Sur la base de ces considérations, les participants décident que la Convention devrait inscrire l'impact du changement climatique dans la région arctique dans son propre programme de travail pertinent.

➤ M. Piotr Tryjanowski, de l'université des Sciences de la vie de Poznań, Pologne, étudie l'impact des phénomènes climatiques extrêmes sur les communautés locales et les réactions envisageables au niveau local ([Impact of extreme weather events on local communities and possible response from the local level](#)).

M. Tryjanowski explique que les « phénomènes extrêmes » sont des questions scientifiques très complexes qui ont des impacts directs sur la santé humaine, sur le développement socio-économique et, bien évidemment, sur la nature. Ils doivent faire l'objet d'approches et de projets à long terme, ce qui n'est pas dans les habitudes des milieux politiques.

M. Tryjanowski explique le lien qui existe entre l'évolution du climat et l'augmentation observée dans la fréquence et dans l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes. Il donne quelques exemples des conséquences de telles augmentations des températures extrêmes, des précipitations extrêmes, des sécheresses et des inondations. Les faits attestent que l'impact des changements climatiques sur les êtres humains dépend du niveau d'exposition et de la vulnérabilité aux phénomènes extrêmes.

M. Tryjanowski présente également quelques mesures mises en place pour assurer un avenir plus durable et plus résilient. Il faut prioritairement encourager l'adaptation au climat pour réduire les risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes. Sur le plan de la prévention, M. Tryjanowski déclare que la science progresse mais qu'il reste très difficile d'élaborer des modèles pour prédire les catastrophes et mettre en place des stratégies de prévention.

Pour conclure, il préconise de consacrer davantage d'efforts au développement de systèmes d'alerte précoce et de réduire la vulnérabilité et l'exposition.

Les participants saluent cet exposé intéressant mais estiment que la question n'est pas réellement compatible avec le mandat et les moyens de la Convention de Berne. Ils préfèrent laisser cet aspect à des instances plus spécialisées (telles que le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes ou l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) du Conseil de l'Europe).

➤ Le Prof. Carlo Rondinini, Chercheur à l'Université de la Sapienza à Rome et Coordinateur du programme mondial de l'UICN pour l'évaluation des mammifères, présente un exposé sur la résilience des mammifères au changement climatique et les outils de fixation des priorités en matière de sauvegarde ([Mammal species' resilience to climate change and tools for conservation priority setting](#)).

Le Prof. Rondinini rappelle que, face au changement climatique, les mammifères ont essentiellement quatre options: la résilience, le changement de comportement et l'adaptation au changement climatique, le départ ou l'extinction locale voire mondiale.

Le Prof. Rondinini présente ensuite les conclusions de recherches menées principalement par le groupe de spécialistes du changement climatique de l'UICN, qui s'efforce d'identifier les espèces qui

pourraient devenir plus résilientes et celles qui seraient contraintes de déménager, et où. Il explique la méthodologie employée, les trois principaux modèles d'évaluation de la vulnérabilité des espèces face au changement climatique et les catégories d'espèces ciblées par les recherches. Il annonce également que l'UICN publie des orientations pour évaluer la vulnérabilité des espèces face au changement climatique et que les Parties sont invitées à les utiliser pour leurs propres évaluations.

Même si la science a beaucoup progressé ces dernières années et que les travaux se poursuivent, certains domaines appellent d'urgence des recherches supplémentaires. D'après le Prof. Rondinini, il faudrait étendre les analyses actuelles au-delà des oiseaux, des mammifères et des plantes afin de couvrir tous les autres vertébrés. D'un point de vue qualitatif, il serait intéressant d'examiner la contribution que pourraient apporter les réseaux Natura 2000 et Emeraude en matière d'adaptation des espèces, comme l'ont suggéré certains orateurs précédents. Enfin, les travaux et les recherches à venir pourraient certainement profiter de partenariats ou d'une coopération entre différentes institutions.

Les participants approuvent les suggestions présentées et rappellent un autre exemple de coopération réussie avec l'UICN, quand le Comité permanent a adopté, sous la forme d'une recommandation, les orientations de l'UICN sur les « Transferts visant à sauvegarder certaines espèces face à l'évolution du climat ».

➤ M. Fernando Spina, Directeur des recherches à l'ISPRA, parle des oiseaux migrateurs envisagés comme des indicateurs des conséquences du changement climatique sur l'environnement et comme des outils de fixation des priorités pour la protection de la nature. Son discours s'appuyait sur des données collectées et analysées en Italie, un pays qui a beaucoup étudié les migrations au-delà des obstacles écologiques.

M. Spina rappelle que les oiseaux figurent parmi les meilleurs indicateurs des conséquences écologiques du changement climatique, essentiellement parce que l'on dispose à leur propos des meilleures séries de données temporelles sur de vastes régions géographiques et pour de très nombreux taxons fréquentant des habitats très variés. Il explique également que l'une des particularités des espèces migratrices est leur sensibilité aux variations écologiques saisonnières, et que tout changement dans les saisons les affecte. Certaines espèces peuvent tenter de s'adapter, mais toutes n'y réussiront pas nécessairement. M. Spina présente différents scénarios qui comparent la situation naturelle aux changements aujourd'hui constatés en raison du changement climatique.

M. Spina fait une présentation très détaillée des conclusions de projets de surveillance spécifique menés pour plusieurs espèces, et notamment l'Hirondelle rustique et la Fauvette des jardins. Il explique les défis auxquels ces espèces se heurtent pendant leurs migrations, et comment ces défis s'intensifient avec l'évolution du climat et des conditions météorologiques.

Dans ses conclusions, M. Spina suggère que le lien entre les oiseaux migrateurs et le changement climatique constitue sans doute la question écologique la plus pertinente au niveau mondial, ce qui justifierait certainement que la Convention de Berne l'inscrive dans son futur programme d'activités. De plus, la Convention dispose de son Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux et des outils nécessaires pour encourager la mise en œuvre. Les Parties à la Convention approuveront sans doute aussi une telle activité parce que les oiseaux migrateurs peuvent servir d'indicateurs des problèmes qui affectent les êtres humains. Pour la réalisation pratique, les Parties peuvent compter sur les dispositifs de suivi et d'analyse déjà disponibles pour anticiper les scénarios essentiels. Enfin, M. Spina rappelle le Mémoire de coopération entre la Convention de Berne et le PNUE/Convention sur la conservation des espèces migratrices et invite la Convention à s'associer aux travaux de la CMS dans ce domaine.

Les participants se déclarent d'accord avec les vues exprimées.

➤ M. Olly Watts, de la RSPB, fait un exposé sur la nécessité de parler d'adaptation ([Communicate efficiently on climate change challenges and opportunities](#)) et fait observer que, même au cours de la présente réunion, les participants ont déjà reconnu que la communication sur le changement climatique et l'adaptation de la vie sauvage est un échec. M. Watts rappelle que nos sociétés sont loin de gagner la bataille du changement climatique: il nous reste 20 ans d'émissions de gaz à effet de serre aux niveaux actuels pour rester dans la fourchette des 2°C d'augmentation moyenne de la température d'une manière générale. Les extinctions habituelles se produisent à un rythme accéléré; le changement

climatique s'accompagne de problèmes économiques considérables, ce qui aggrave la fracture sociale. Il fait ensuite une analyse critique de la manière dont nous avons communiqué jusqu'ici sur le changement climatique en utilisant des statistiques, en mobilisant les citoyens pour qu'ils deviennent des acteurs du changement, en recourant aux produits respectueux de l'environnement, toujours pour éviter un scénario catastrophique. Il s'ensuit que les citoyens sont sans doute conscients de certains impacts du changement climatique, s'en inquiètent et se sentent concernés, mais préfèrent refouler ce problème dans leur esprit parce qu'il les effraye et qu'ils ne sentent pas habilités.

M. Watts suggère de changer la façon de communiquer sur le changement climatique pour donner aux citoyens des raisons d'espérer, comme l'illustrent les bons résultats obtenus par le discours sur la mise en place d'un nouveau climat. La communication sur le changement climatique devient moins abstraite (la planète en général) pour aborder des préoccupations qui affectent plus directement les personnes (alimentation, approvisionnement en eau, etc.). Ce nouveau discours s'appuie sur des histoires de changement climatique, parce que les histoires peuvent créer des liens entre les personnes et renforcer leurs capacités. M. Watts fournit quelques exemples d'une communication positive qui a su parler du sujet du changement climatique en générant non pas de l'angoisse mais de l'action.

Pour conclure, M. Watts explique pourquoi il conviendrait que les Parties développent leurs actions sur la communication dans le cadre de la Convention de Berne. Tout d'abord, la communauté des défenseurs de la nature dispose de nombreux exemples d'adaptations réussies qui sont autant d'excellentes histoires positives. Ensuite, la nature est une affaire de changement climatique. Sur le plan des résultats, une bonne stratégie de communication sur le changement climatique peut aider les citoyens à comprendre plus concrètement l'impact de ce changement et à accepter plus facilement les mesures d'atténuation. La communication a souligné l'urgence de mesures prendre pour étendre le cercle de la sauvegarde de la diversité biologique au-delà d'une communauté de quelques chercheurs, pour réunir des fonds pour financer la mise en œuvre, pour encourager le développement des services des écosystèmes et promouvoir la coopération intersectorielle. Il reste à définir comment une stratégie de communication peut être développée dans le cadre du traité, ainsi que la personne qui serait en mesure de proposer une formation à des délégués des Parties contractantes.

Au cours de la discussion, les participants demandent également comment veiller à ce que les bénéficiaires de formations soient capables de former leurs collègues quand ils rentrent dans leur pays. La proposition privilégiée par les participants consiste à charger le Groupe d'experts de demander l'élaboration d'orientation sur la communication, ainsi que d'une boîte à outils sur la communication à l'intention des délégués des Parties contractantes.

6. PROPOSITIONS AU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE

Le Secrétariat résume les principales conclusions de la réunion, qui seront transmises au Comité permanent pour validation, sous la forme d'un nouveau plan de travail pour le Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique.

D'après le Groupe d'experts ad hoc restreint, la priorité absolue des Parties contractantes devrait être d'accélérer de toute urgence l'application nationale des orientations existantes, mais dans une perspective mondiale. Elles devraient en particulier concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre de la [Recommandation n° 159 \(2012\)](#) du Comité permanent, grâce à des mesures pratiques facilitant l'aptitude des espèces à réagir au changement climatique. Comme l'explique le Prof. Huntley, il est essentiel de veiller aux « *mesures nécessaires pour permettre aux espèces de réaliser les indispensables déplacements d'aires de répartition qui ont déjà commencé, mais à un rythme insuffisant pour faire face à celui du changement climatique, et de surmonter les graves obstacles auxquels se heurtent souvent les espèces en raison des pertes d'habitat et/ou de l'imperméabilité du paysage en général* ».

Étant donné que plusieurs Parties ont certainement déjà élaboré des outils et mis en œuvre, avec succès, certaines mesures, il est vivement recommandé de partager les bonnes pratiques.

Pour que la mise en œuvre soit rapide et efficace, il sera sans doute nécessaire d'évaluer ou de réévaluer la vulnérabilité des espèces afin d'accorder la priorité aux espèces exposées aux risques les plus élevés. Une attention particulière devrait être accordée à l'évaluation des espèces migratrices, en coopération avec la CMS. Le Groupe devrait en outre évaluer la résilience de la diversité biologique

européenne du point de vue de la capacité des écosystèmes d'Europe à s'adapter au changement climatique.

Parallèlement, il est recommandé d'achever l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique de toutes les espèces protégées par la Convention de Berne, car certaines espèces aujourd'hui communes pourraient être menacées d'extinction dans un avenir proche. Les évaluations devraient tenir compte de l'aire de répartition et de la population globales de chaque espèce. Le nouveau programme de travail du Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique pourrait aussi inclure l'élaboration d'un dispositif commun pour le suivi des espèces ciblées afin d'évaluer l'efficacité des mesures de sauvegarde.

Un autre objectif à atteindre serait d'assurer la gestion adaptative des espaces protégés. Les plans de gestion des sites protégés devraient prendre en compte les conséquences du changement climatique, tenter d'y répondre et faciliter la réponse des diverses aux espèces. Le Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques étudie la question du point de vue du Réseau Emeraude, pour lequel il prépare quelques orientations pour la gestion. Il est recommandé d'évaluer la vulnérabilité des espèces au changement climatique, mais aussi de déterminer si le Réseau Emeraude de sites protégés est capable de relever les défis que le changement climatique représente pour les espèces, les fonctions écologiques et les écosystèmes. Il est en outre recommandé que le changement climatique figure au nombre des facteurs analysés lors des évaluations sur le terrain préalables à l'octroi ou au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés (DEEP), et de formuler les recommandations nécessaires à l'intention des gestionnaires des sites du Diplôme.

En outre, le Groupe devrait traiter des menaces qui pèsent sur la diversité biologique de l'Arctique en raison de l'évolution du climat, en suivant et en soutenant, entre autres, les travaux du Conseil de l'Arctique et transposer, dans le cadre de la Convention, les recommandations nécessaires à l'intention de ses Parties contractantes. Le Groupe souhaitera sans doute aussi évaluer les espèces arctiques d'intérêt européen à proposer au Comité permanent pour inscription aux Annexes à la Convention, le cas échéant.

Conscient de l'importance d'une communication efficace sur les enjeux du changement climatique, mais aussi des opportunités qu'il offre, il convient que le Groupe prépare des orientations et des boîtes à outils sur la communication afin d'aider les délégués des Parties contractantes à promouvoir leurs mesures nationales en rapport avec le changement climatique, en se focalisant en particulier sur la biodiversité et les questions, opportunités et bénéfices offerts par les sites du Réseau Emeraude.

En attendant que les ressources soient disponibles, la Convention devrait aussi encourager les recherches sur le développement de paysages plus perméables, c'est-à-dire facilitant le déplacement de l'aire de répartition des espèces. Un autre domaine de la recherche qui mérite d'être encouragé est l'analyse de l'impact des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sur la diversité biologique.

Sur le plan de la méthodologie, il convient que le Groupe s'oriente sur son mandat défini par la [Recommandation n° 159 \(2012\)](#), sans toutefois négliger les processus et les dynamiques y compris en relation avec la convergence possible de la mise en œuvre des recommandation avec les différents secteurs. Il faudrait par ailleurs continuer d'examiner l'éventualité de la création d'un(de) groupe(s) de travail joint(s) pour la biodiversité et le changement climatique entre les GEA et d'autres institutions (comme l'UE).

Un projet de rapport de réunion sera diffusé auprès des participants à la présente réunion pour commentaires et changements éventuels avant de le soumettre au Bureau du Comité permanent de la Convention de Berne en septembre 2015. Après validation préalable du Bureau, le programme de travail définitif sera soumis au Comité permanent quand il se réunira à Strasbourg du 1^{er} au 4 décembre. S'il est validé, le Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique tiendra sa prochaine réunion en 2016.

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant

8. CLOTURE

La Présidente remercie les participants et les orateurs pour les discussions, présentations et conclusions intéressantes. Elle remercie également le Secrétariat pour la préparation de la réunion et les autorités italiennes pour leur chaleureuse hospitalité.

Annexe 1



Strasbourg, le 21 avril 2015

Groupe d'experts ad hoc restreint de la Convention de Berne de la Biodiversité et du Changement climatique

Rome, Italie
28 avril 2015

ORDRE DU JOUR

09H30 – 09H45

1. Ouverture de la réunion

M. Lorenzo Ciccarese, Membre du Comité scientifique, ISPRA

Mme Ivana d'Alessandro, Cheffe de l'Unité de la Biodiversité, Conseil de l'Europe

2. Adoption de l'ordre du jour

09H45 – 10H30

3. Discours liminaire

Professeur Brian Huntley

Discussion

10H30 – 11H15

4. Mise en œuvre des Recommandations appropriées du Comité permanent

- **Mise en avant le changement climatique et la biodiversité au niveau national: l'expérience de la Suisse**

M. Gian-Reto Walther, Responsable scientifique, Office fédéral de l'Environnement, OFEV

- **Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le changement climatique: la République slovaque**

M. Libor Ulrych, State Nature Conservancy, République slovaque

- **Les conséquences des changements climatiques en Bosnie-Herzégovine**

Mme Mirjana Milićev, PhD, Université de Mostar

Discussion

11H15 – 11H30 - PAUSE-CAFÉ

5. Défis et opportunités pour les futures activités

- **Services basés sur l'écosystème et transition vers une économie verte**

Prof Davide Pettenella, Université de Padoue, Italie

Discussion

- **Programme de travail de la CMS sur le Changement climatique et les Espèces migratrices: rôle et opportunités pour la Convention de Berne**

M. Colin Galbraith, Conseiller pour le Changement climatique, CMS

Discussion

- **Lien entre biodiversité et changement climatique et opportunités de convergence dans la mise en œuvre de différentes politiques**

Mme Karin Zaunberger, Responsable politique, Direction générale de l'Environnement, Commission européenne

Discussion

- **Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des réseaux écologiques: réponse des sites et paysages**

M. Simon Duffield (Natural England) et M. Olly Watts (RSPB)

Discussion

14H15 – 16H30

- **Changement climatique: défis dans l'Arctique**

Mme Linda Dalen, Section for Climate Science and Adaptation, Climate Department, Norwegian Environment Agency

Discussion

- **Impact des événements de temps extrêmes sur les communautés locales et réponse éventuelle à l'échelle locale**

M. Piotr Tryjanowski, Université des Sciences de la vie, Poznan, Pologne

Discussion

- **Résilience des espèces de mammifères au changement climatique et outils de fixation des priorités pour la conservation**

Prof Carlo Rondinini, Chercheur scientifique à l'Université Sapienza de Rome et Coordinateur du Programme mondial de l'UICN pour l'évaluation des mammifères

Discussion

- **Les oiseaux migrateurs comme indicateurs des effets sur l'environnement du changement climatique et outils de fixation des priorités pour la conservation**

M. Fernando Spina, Directeur de Recherches, ISPRA

Discussion

- **Communiquer efficacement sur les défis du changement climatique et les opportunités**

M. Olly Watts, RSPB

Discussion

16H30 – 17H00

- 6. Propositions pour le Comité permanent de la Convention de Berne**
- 7. Questions diverses**
- 8. Clôture**

Annexe 2**LIST OF PARTICIPANTS /
LISTE DES PARTICIPANTS**

I. CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES**ALBANIA / ALBANIE**

Ms Nertila SADEDINI, Projects Unit, Projects and Integration Directorate, Ministry of the Environment, Rruga e Dureshit, no. 27, TIRANA

Tel: + 355 4 2270623. E-mail: info@biosafety-al.com or Nertila.sadedini@hotmail.com

[Apologised for absence / Excusée]

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Hasmik GHALACHYAN PhD, Head, Plant Resources Management, BMA Ministry of Nature Protection, Government Building 3, Republic Square, 0010 YEREVAN

Tel: +374 10 585349; 585469. Fax: +374 10 585469. E-mail: ghalachyanhasmik@yahoo.com or interdpt@mntp.am or min_ecology@mntp.am

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Mirjana MILIĆEVIĆ, PhD (geoscience), University of Mostar, Faculty of Science and Education, Matice hrvatske bb, 88000 MOSTAR.

Tel: +387 36355760. Fax: +387 36355458. E-mail: mirjana.milicevic@sve-mo.ba or mirjana.milicevic@gmail.com

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Ms Karin ZAUNBERGER, Policy Officer, Directorate-General Environment, European Commission, Av. de Beaulieu 5, B-1160 BRUSSELS, Belgium

Tel : +32 2 296 21 72. Fax: +32 2 299 08 95. E-mail : karin.zaunberger@ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE

Ms Capucine CROSNIER, Adjointe au Chef du bureau de la connaissance et de la stratégie nationale pour la biodiversité, Sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux, Direction de l'eau et de la biodiversité, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, F-92055 LA DEFENSE Cedex.

Tel : +33 140 81 31 50. E-mail : capucine.crosnier@developpement-durable.gouv.fr

ITALY / ITALIE

Ms Maria Carmela GIARRATANO, Director-general for Nature and Sea Protection, on behalf of the Ministry of the Environment, Land and Sea

Italian Ministry for the Environment, Land and Sea (2 people)

Ms Luisa PIERANTONELLI, Directorate for Sustainable Development, Environmental Damage, European Union and International Affairs, Italian Ministry for the Environment, Land and Sea, Via Cristoforo Colombo 44, I-00147 ROME

Tel: +39 06 57228157. Fax: +39 06 57228178. E-mail : pierantonelli.luisa@minambiente.it

Ms Vanessa LEONARDI, Italian Ministry for the Environment, Land and Sea, Directorate for Sustainable Development, Environmental Damage, European Union and International Affairs, Via Cristoforo Colombo 44, I-00147 ROME

Tel: +39 06 57228157. Fax: +39 06 57228178. E-mail : leonardi.vanessa@minambiente.it

Mr Dario VESPERTINO, Euro-Mediterranean Center for Climate Change, Via Antonio Pacinotti 5, I-01100 VITERBO
Tel/Fax: +39 076117 10 299 /+39 0761 17 10 731. E-mail: dario.vespertino@cmcc.it or dariovespertino@gmail.com

Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale - ISPRA

Mr Lorenzo CICCARESE, Membro del Consiglio Scientifico, Dipartimento Difesa della Natura, Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale - ISPRA, Via Vitaliano Brancati 48, I-00144 ROME
E-mail: lorenzo.ciccarese@isprambiente.it

Ms Laura CASELLA, Ecosystem Restoration, ISPRA, Nature Conservation Dpt., Via Brancati 48, ROMA
Tel/fax : +39 0650074297. E-mail: laura.casella@isprambiente.it

Ms Francesca GIORDANO, Climate Change Mitigation, ISPRA, Atmosphere And Climate Unit, Via Brancati 48, ROMA
Tel/fax : +39 0650072547. E-mail: francesca.giordano@isprambiente.it

Ms Stefania MANDRONE, Agriculture and Forest management, ISPRA, Nature Conservation Dpt., Via Brancati 48, ROMA
Tel/fax : +39 0650074384. E-mail: stefania.mandrone@isprambiente.it

Mr Valerio SILLI, Agriculture and Forest management, ISPRA, Nature Conservation Dpt., Via Brancati 48 ROMA
Tel/fax : +39 0650074247. E-mail: valerio.silli@isprambiente.it

Ms Chiara VICINI, Climate Change adaptation, ISPRA, Nature Conservation Dpt., Via Brancati 48, ROMA
Tel/fax : +39 0650074139. E-mail: chiara.vicini@isprambiente.it

NORWAY / NORVEGE

Ms Linda DALEN, Section for Climate Science and Adaptation, Climate Department, Norwegian Environment Agency, P.O. Box 5672 Sluppen, N-7485 TRONDHEIM.
Tel: +47 73 58 05 00. E-mail: linda.dalen@miljodir.no

POLAND / POLOGNE

Mr Piotr TRYJANOWSKI, Professor, Institute of Zoology, Poznan University of Life Sciences, IZ PULS, Wojska Polskiego 71 C, 60-625 POZNAŃ
Tel: + 48 61 848765648. E-mail: piotr.tryjanowski@gmail.com

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Mr Libor ULRYCH, Ing., PhD, State Nature Conservancy, Tajovského 28B, SK-974 01 BANSKÁ BYSTRICA.
Tel: +421.911.062361. E-mail: libor.ulrych@soprs.sk

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Gian-Reto WALTHER, Scientific Officer, Species, Ecosystems, Landscapes Division, Federal Office for the Environment FOEN, CH-3003 BERN
Tel: +41 (0)58 462 93 64. Fax +41 (0)58 464 75 79. E-mail gian-reto.walther@bafu.admin.ch

II. OBERSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Mr Tebaldo VINCIGUERRA, Official du Conseil Pontifical Justice et Paix, Palazzo San Calisto, 00120 CITE DU VATICAN, Italy
Tel: +39 06 698 79911.

Natural England

Mr Simon DUFFIELD, Senior Specialist - Climate Change Adaptation, Conservation Strategy, Natural England, Cromwell House, 15 Andover Road, Winchester, SO23 7BT, United Kingdom
Tel. +44 01264 889937. E-mail: simon.duffield@naturalengland.org.uk

Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)

Mr Olly WATTS, Senior Climate Change Policy Officer, RSPB UK Headquarters, The Lodge, Sandy, Bedfordshire SG19 2DL, United Kingdom.
Tel: +44 1767 693084. E-mail: oliver.watts@rspb.org.uk or rspb.org.uk

III. MODERATORS – SPEAKERS / MODERATEURS - INTERVENANTS

Mr Colin A. GALBRAITH, Councillor for Climate Change, CMS, 45 Mounthooly Loan, EDINBURGH EH10 7JD, United Kingdom.
E-mail: colin@cgalbraith.freeserve.co.uk

Mr Brian HUNTLEY, School of Biological and Biomedical Sciences, Durham University, South Road, Durham DH1 3LE, United Kingdom
Tel: +44 (0)191 3341282. E-mail: brian.huntley@durham.ac.uk

Mr Davide PETTENELLA, Dipartimento Territorio e Sistemi Agro-Forestali, Università di Padova, Agripolis - Via dell'Università' 16, I-35020 LEGNARO PD – Italy
Tel: +39.049.827.2741. Fax: +39.049.827.2750. E-mail: davide.pettenella@unipd.it

Mr Carlo RONDININI, Research Scientist, Coordinator, Global Mammal Assessment, European Regional Editor, Conservation Biology, Università di Roma La Sapienza, Dipartimento di Biologia e Biotecnologie, Viale dell'Università 32, I-00185 ROME, Italy
Tel: +39 06 4991 4748. Fax +39 06 4958 259. E-mail carlo.rondinini@uniroma1.it

Mr Fernando SPINA, Dirigente di Ricerca ISPRA, Responsabile Area Avifauna Migratrice, Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Sede amministrativa ex-INFIS, Via Ca' Fornacetta, 9, I-40064 OZZANO EMILIA, Bologna, Italy.
Tel: +39 051 6512214. Fax: +39 051 796628. E-mail: fernando.spina@isprambiente.it

IV. SECRETARIAT / SECRETARIAT

**Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique
F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**
Tel: +33 388 41 20 00. Fax: +33 388 41 37 51

Ms Ivana d'ALESSANDRO, Head of the Biodiversity Unit, Secretary of the Bern Convention / Cheffe de l'Unité de la Biodiversité, Secrétaire de la Convention de Berne, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité
Tel: +33 390 2151 51. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: ivana.dalessandro@coe.int

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative Assistant / Assistante administrative, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité
Tel: +33 388 41 34 76. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: veronique.decussac@coe.int